



Mettre en place le Comité de pilotage en charge du suivi du PTGA

**EN PLACE DEPUIS
DÉCEMBRE 2019**

RÉSUMÉ

Instance décisionnelle pour suivre l'avancement du PTGA, constater les effets des premières actions et orienter les actions suivantes

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- GestionPublique 14

MESURE VISÉE DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE, PROGRAMMES LOCAUX EXISTANTS :

SDAGE

- Disposition C7 : Mobiliser les outils concertés de planification et de contractualisation

SAGES (ACTUEL ET À VENIR)

- SAGE Vallée de la Garonne : II.1 – Faire émerger les projets de territoire.
- Tous les SAGE : lien entre les instances PTGA et SAGE (Commissions locales de l'eau Garonne, BV des Pyrénées Ariégeoises et prochainement Neste et Rivières de Gascogne).
- Lien particulier avec 6 commissions géographiques des SAGE qui s'inscrivent dans le périmètre du PTGA :
 - Commissions géographiques 1 et 2 du SAGE Vallée de la Garonne,
 - Commissions géographiques Salat-Volp et Arize du SAGE BV des Pyrénées Ariégeoises.
 - Commissions géographiques Save et Neste du SAGE Neste et Riv. De Gascogne

PGE

- Comité consultatif ;
- Réseau étiage Garonne.



CONTENU

LE COMITE DE PILOTAGE EN PHASE D'ÉLABORATION DU PTGA

Le Conseil Département de la Haute Garonne a assuré en étroite concertation avec ses partenaires institutionnels le portage de l'élaboration du projet de territoire pour l'eau Garonne amont. Le suivi et le pilotage de la démarche ont été effectués au travers d'une instance de pilotage appuyé sur des Comités Techniques et des Comité de pilotage regroupant :

- Les CD31, CD09, CD65, CD32 ;
- L'Etat ;
- L'Agence de l'eau Adour Garonne ;
- Le Conseil Régional d'Occitanie ;
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vallée de la Garonne ;
- Et en y associant Toulouse Métropole et le Val d'Aran.

OBJECTIFS A PARTIR DE 2020

Il s'agit de faire évoluer cette instance de pilotage de l'élaboration du PTGA vers une instance de suivi et de décision adossée à une instance de concertation. La composition du COPIL reste la même qu'en phase d'élaboration.

Les principaux objectifs sont :

- Piloter en prenant en compte le cadre réglementaire, financier institutionnel ;
- Animer la suite de la démarche notamment en suivant l'avancement des différents projets ;
- S'appuyer sur l'instance de concertation pour recueillir avis et contributions ;
- Veiller à une prise en compte élargie des objectifs poursuivis notamment au travers de la mobilisation progressive des maîtres d'ouvrages d'actions concourant au respect des objectifs du PTGA ;
- Rendre compte de l'avancement des projets et des effets sur la ressource, le milieu et les usages. Le tableau de bord du PTGA sera l'outil de pilotage de cet avancement. Il sera actualisé annuellement, validé en Comité de pilotage puis présenté au Comité de concertation ;
- En fonction de ces résultats, statuer sur les orientations à proposer ;
- Organiser la communication ;
- Dresser le bilan des actions menées à terme du PTGA, à l'horizon 5 à 10 ans. Cette étape évaluative finale sera préparée en amont, partagée et validée en comité de pilotage, puis partagée et débattue avec les membres du comité de concertation.



COMMENT CONCRETISER ?

CLÉS DE RÉUSSITE

Animation continue et avec un rythme soutenu d'avancement des projets

MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ANIMATION

Conseil Départemental de Haute Garonne

COÛTS

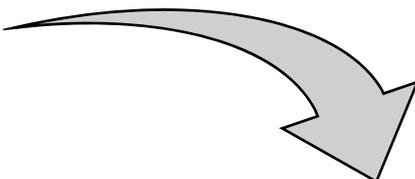
- Animation: 0.5 ETP pendant 5 ans
- Réunion annuelle organisée par le CD31

Coût total : 150 000 €HT sur 5 ans

FINANCEMENTS POTENTIELS

(Taux maximum potentiels recensés, dont la somme ne devra pas in fine dépasser 80% pour les investissements des collectivités locales)

- AEAG : 70%
- Région Occitanie : 20%



BÉNÉFICES, RETOMBÉES ATTENDUES

Cette instance engage chacun de ses membres ayant capacité de maîtrise d'ouvrage à agir collectivement.

INDICATEURS DE SUIVIS

Fréquence des réunions (au moins une réunion annuelle dès 2020)

SYNERGIES

- B.1.1 - Mettre en place une instance de concertation
- B.1.2 - Plan de communication du Projet de territoire Garon'Amont

